

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 527

présenté par
M. Myard

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité pour les communes de partager des compétences en tous domaines est de plein droit.
Cet article est parfaitement inutile. Il faut donc le supprimer.